

INFO SARTEC

SOCIÉTÉ DES AUTEURS DE RADIO, TÉLÉVISION ET CINÉMA

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 28 NOVEMBRE 2010



© PHOTO: ANNIE REMYKO

Rapport de la présidente

La SARTEC tenait son Assemblée générale annuelle le 28 novembre dernier. Les membres présents ont témoigné leur confiance à leurs représentants en reconduisant à tous les postes l'actuel conseil d'administration pour les deux prochaines années soit, jusqu'en 2012. Nous présentons dans ces pages les faits marquants de l'année. D'abord, voici la version intégrale du rapport lu par la présidente de la SARTEC à l'Assemblée.

■ DEUXIÈME CONSTAT : LA PRÉSIDENTE SERT DE VITRINE AUX RÉALISATIONS DE LA SARTEC.

C'est là que le bât blesse. Non pas que j'aie honte de représenter la SARTEC, au contraire. J'endosse entièrement les batailles que l'on choisit de mener, les causes qu'on choisit d'appuyer, les positions que l'on prend dans les divers dossiers. Ma crainte est toujours de ne pas rendre justice à la SARTEC. Avoir l'air d'une plouc quand je ne représente que moi-même, c'est déplaisant mais j'assume sans problème. Avoir l'air d'une plouc en représentant la SARTEC... ça me terrorise.

Influence familiale encore une fois. La grande crainte de ma mère était qu'on « perde notre nom ». « Va pas perdre mon nom au village » ! Phrase lancée en avertissement sévère à chaque fois que je m'apprêtais à commettre ne serait-ce que la plus petite

entorse au code de bonne conduite instaurée par ma mère. J'étais porteuse de l'honneur familial en toutes circonstances. Je me sens tout à fait pareil en tant que présidente de la SARTEC.

Suite à la page 3

Yves vient de vous donner un aperçu très complet des dossiers qui nous ont occupés cette année. Comme vous pouvez le constater, la SARTEC n'a pas chômé et continue de défendre nos positions et de protéger nos intérêts dans un milieu en pleine mutation.

J'ai profité de la préparation de ce rapport et de la fin de mon premier mandat pour réfléchir sur mon rôle de présidente. Permettez-moi de vous livrer le résultat de cette introspection.

■ PREMIER CONSTAT : LA PRÉSIDENTE NE FAIT RIEN.

Le personnel en place à la SARTEC sous la direction éclairée du directeur général fait tout le travail. Pourtant rien faire ne m'a jamais semblé aussi exigeant. Comment ça se fait ? Est-ce que c'est moi qui n'ai pas le tour de ne rien faire ? C'est possible. Dans ma famille, on est des faiseux. Il faut que ça bouge, qu'il y ait des résultats, du concret. À la fin de la semaine, le frigidaire est plein de bouffe, le ménage est fait, le lavage est plié, l'épisode est fini puis j'ai payé les comptes par Internet. Mais à la fin de mon mandat ?

Les nombreux accomplissements, dossiers menés à terme ou qui ont progressé de façon significative seraient à peu près au même point que j'y ai participé ou non. Ce n'est pas de la fausse modestie. C'est la pure vérité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2010-2012

Sylvie Lussier, présidente
Mario Bolduc, vice-président
Administrateurs-Administratrices
Michelle Allen
Joanne Arseneau
Geneviève Lefebvre
Louise Pelletier
Mathieu Plante
Marc Roberge
Luc Thériault, délégué des régions

[SOMMAIRE]

- VIE ASSOCIATIVE
- 2 Congé des Fêtes !
- 2 Félicitations aux gagnants !
- 2 Petites annonces
- 3 Nouveaux membres

- ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
- 4 Les chiffres
- 5 Les faits saillants

- REPORTAGE
- 9 Une ébauche de dialogue
- 11 Cinq iconoclastes en liberté

- BRÈVES
- 3 Prix SARTEC
- 8 Le numéro personnel BCPAC
- 15 Avis de recherche
- 15 Projets acceptés
- 16 Financement
- 16 À vos claviers
- 16 Sylvie Lussier au PRG

- 17 Avec qui signer un contrat SARTEC

- CHRONIQUE DE LA CAISSE
- 18 Plus utiles qu'on ne le croit

- 20 Projet de loi C-32

[FÉLICITATIONS ! À NOS MEMBRES

Fernand Dansereau, *Les porteurs d'espoir*,
- Mention spéciale du Jury jeune, Festival du film d'éducation, Pathé Évreux, France.

Hélène de Billy, *Sacrée montage*,
- Meilleur site Web de la semaine, magazine américain Communication Arts.

Sophie Deraspe, *Les signes vitaux*,
- 3^e Grand Prix du long métrage, Festival international du film francophone de Tübingen-Stuttgart, Allemagne.

Claude Lalonde (scénario et dialogues),
Daniel Grou (réalisation), *10 1/2*,
- Grand Prix du Festival du film de Mannheim-Heidelberg, Allemagne ;
- Prix du Meilleur film du Student Jury Award et Prix de la critique FIPRESCI du meilleur film étranger, Festival international du film de Bratislava, Slovaquie.

Michel Monty, *Une vie qui commence*,
- Bayard d'Or de la Meilleure première œuvre – Prix Émile Cantillon, FIFF.

Dany Papineau (scénario et réal.), **David Uloth** (scénario), *2 frogs dans l'Ouest*,
- Best Mountain Culture Film Award, 2010 Whistler Film Festival Winners.

Pascal Sanchez, *La reine malade*,
- Prix ÉcoCaméra, Rencontres internationales du documentaire de Montréal (RIDM).

Stéphane Thibault, *La nuit, elles dansent*,
- Mention spéciale du jury Caméra-stylo, Rencontres internationales du documentaire de Montréal (RIDM).

Denis Villeneuve, *Incendies*,
- Prix du Public de la ville de Namur
- Meilleur long métrage de fiction, FIFF.

[PETITES ANNONCES

Espace à louer
Du 1 juillet au 31 mars 2011
225 \$ / mois

Charmant petit bureau fermé et meublé (bureau de travail pour ordinateur et chaise ergonomique). Idéal pour écrivain, scénariste, illustrateur, graphiste, chercheuse, etc...

Le chauffage, internet Haute Vitesse sans fil, et l'accès aux espaces communs sont inclus dans le prix du loyer. Possibilité d'avoir le téléphone à vos frais, mais nous privilégions les locataires qui ont leur cellulaire et parlent peu au téléphone au travail. Le bureau est situé dans un grand atelier de 700 pi² comportant trois espaces indépendants, à deux pas du parc et du métro Laurier. Les deux autres espaces sont déjà occupés par deux artistes (une peintre et un écrivain).

Pour information : **514 288-1336 ; 514 616-0286 ; local_201@bell.net**



Conseillère en relations de travail à la SARTEC ces sept dernières années, notre ex-collègue **Mélissa Dussault** a récemment réorienté sa carrière pour devenir instructrice de Pilates. C'est le 17 janvier prochain qu'aura lieu la grande ouverture de son studio. Nous lui souhaitons tout le succès possible pour sa nouvelle entreprise !

Préinscription : **9 au 22 décembre 2010**
Inscription : **4 au 12 janvier 2011**
Tél : **514 506-1992**
www.mstudiopilates.com

[INSCRIVEZ VOS CRÉDITS !

Votre inscription dans le bottin électronique n'est plus à jour ? Vous avez des nouvelles données à nous communiquer ou à corriger ? En tout temps, vous pouvez modifier votre inscription en vous servant de la fiche de renseignements dans notre site Internet à l'adresse suivante : www.sartec.qc.ca/la_sartec/services.htm

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec Odette Larin au (514) 526-9196 ou information@sartec.qc.ca

INFO SARTEC

SOCIÉTÉ DES AUTEURS DE RADIO, TÉLÉVISION ET CINÉMA
L'Info-SARTEC est publié par la SARTEC dont les bureaux sont situés au :

1229, rue Panet
Montréal, (Québec) H2L 2Y6
Téléphone : 514 526-9196
Télécopieur : 514 526-4124
information@sartec.qc.ca
www.sartec.qc.ca

La SARTEC défend les intérêts de ses membres dans le secteur audiovisuel (cinéma, télévision, radio) et est signataire d'ententes collectives avec Radio-Canada, Télé-Québec, TQS-Point final, TVA, TVOntario, TV5, Carrefour, l'ONF et l'APFTQ.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- PRÉSIDENTE
Sylvie Lussier
- VICE-PRÉSIDENT
Mario Bolduc
- TRÉSORIÈRE
Louise Pelletier
- SECRÉTAIRE
Joanne Arseneau
- ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES
Michelle Allen
Geneviève Lefebvre
Mathieu Plante
Marc Roberge
Luc Thériault, délégué des régions

SECRÉTARIAT

- DIRECTEUR GÉNÉRAL
Yves Légaré
- DIRECTRICE ADJOINTE
Valérie Dandurand
- CONSEILLERS EN RELATIONS DE TRAVAIL
Suzanne Lacoursière
Mathieu Poirier
- SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE
Odette Larin
- ADMINISTRATRICE
Diane Archambault
- ADJOINTE ADMINISTRATIVE
Micheline Giroux
- COMMIS À L'ENTRÉE DE DONNÉES
Mireille Lagacé
- COMMIS COMPTABLE
Sacha Bochno
- COMMIS DE BUREAU
Mélissa Brosseau
- RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS
Manon Gagnon
- CONCEPTION GRAPHIQUE ET MONTAGE
M.-Josée Morin
- IMPRESSION
Imprimerie EXPRESSART Inc.

APPELS À FRAIS VIRÉS

Les membres hors Montréal ne doivent pas hésiter à faire virer leurs frais d'interurbain pour communiquer avec la SARTEC.



Rapport de la présidente

Suite de la une

■ TROISIÈME CONSTAT : NE RIEN FAIRE, C'EST DE L'OUVRAGE.

Pour rendre justice au travail effectué par ceux qui travaillent pour vrai à la SARTEC, je me dois de comprendre les dossiers. Les tenants, les aboutissants, les implications. Écouter les opinions parfois divergentes, tenter de les concilier. Essayer d'anticiper les tendances, d'interpréter les signes. Trouver la meilleure stratégie pour faire avancer nos positions. Il faut donc que je réfléchisse beaucoup.

Conclusion troublante pour quelqu'un qui a la préention d'être plutôt intellectuelle : penser me fatigue.

■ DERNIER CONSTAT : LES EFFETS POSITIFS DE MA PRÉSIDENTENCE SONT TOUS POUR MOI.

Je connais et comprend beaucoup mieux les lois et mécanismes qui régissent et encadrent la pratique de mon métier.

Je peux flatter mon ego dans des conférences de presse, des réunions, des rencontres où je suis traitée en personne importante par plein d'autres personnes importantes.


Je peux me réjouir et même m'accorder sans vergogne un peu de crédit pour la belle réussite de la campagne dans les médias sociaux en faveur de Claude Robinson qui a permis de recueillir plus de 400 000 \$ pour permettre à Claude de continuer son parcours du combattant dans les labyrinthes de la justice.

Je fais de beaux voyages aux frais de la princesse : la fascinante ville d'Ottawa et son non moins fascinant CRTC. La Grèce l'année dernière, l'Irlande cette année dans le cadre de l'affiliation internationale des guildes d'auteurs pour participer à des réunions souvent intéressantes sur les conditions de travail et d'association des auteurs ailleurs dans le monde. Le fait que l'Irlande et la Grèce aient depuis fait faillite est quelque peu troublant. Je ne sais pas trop comment interpréter ça. Quand les banques, les bourses et les grandes industries ont fini de mettre un pays à genoux, quand le système en place a failli, on se tourne vers les auteurs pour sublimer une réalité trop sombre ? Vous voyez, je pense trop.


Malgré ma grande culpabilité face au constat que je ne fais rien et que je profite de tout, je solliciterai tout à l'heure un deuxième mandat à la présidence. Je vous promets d'essayer de ne pas perdre votre nom ! ☐ ☐

SYLVIE LUSSIER

DEUX PRIX SARTEC À LA RELÈVE !

 Carnior, pour son film *HERO*, qui s'est mérité le Prix SARTEC du Meilleur scénario accompagné d'une bourse de 1 000 \$ remis à un scénariste ayant écrit une œuvre de qualité selon le modèle de production *Do It Yourself* dans le cadre du Fantastique Week-end du court métrage québécois du Festival FANTASIA. Le jury de la compétition officielle des courts métrages québécois était présidé par India Desjardins et composé de Martin Dubreuil, Simon Laganière et Jean-Pierre Normand.

Son site Web : www.carnior.com

 Marie-Ève Juste, qui a remporté le Prix SODEC/SARTEC pour un scénario en français pour *Avec Jeff, à moto*, dans le cadre du concours Cours écrire ton court !. Le prix comprend une participation au Festival International du court métrage de Clermont-Ferrand, avec accès aux projections et participation à diverses activités professionnelles, toutes dépenses payées par la SODEC, d'une valeur de 3 000 \$. À cela s'ajoute le « Prix spécial du jury » remis par la SARTEC et accompagné d'un montant de 1 000 \$.

Pour plus de détails : www.sodec.gouv.qc.ca/fr/page/route/4/34

TOUTES NOS FÉLICITATIONS !

NOUVEAUX MEMBRES

Depuis notre dernier numéro (octobre 2010), nous comptons les nouveaux membres suivants :

- Annie Arsenault
- Pascal Barriault
- Steve B. Bernard
- Frédéric Blanchette
- Korine Côté
- Pierre Fiola
- Nicole Gravel
- Suzanne Guy
- Pierre Jomphe
- Philippe Laprise
- Mylène Lauzon
- Kim Lizotte
- François Norbert
- Rémy Parent
- Michel Pineault
- William Reymond
- Marie-Josée Roy
- Matthieu Simard
- Stéphane Simard
- Emmanuel Tremblay
- Benjamin Turquet

Membre associé

- François Forget

Nouveaux membres

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE AU 28 NOVEMBRE 2010



© PHOTO ANNE KMETYKO

Les chiffres

Nous présentons ici les grandes lignes des États financiers vérifiés et les Prévisions budgétaires pour l'année 2010-2011 présentés par Louise Pelletier, trésorière du conseil d'administration de la SARTEC, lors de l'assemblée générale annuelle.

LOUISE PELLETIER

Les finances du fonds d'administration tout comme celles de la Caisse de sécurité sont en bon état.

Pour la cinquième année consécutive, nous avons un surplus au fonds d'administration. Nos revenus (incluant les honoraires d'administration) s'élèvent à 869 333 \$, nettement plus que les 804 913 \$ de l'an dernier, une différence qui s'explique presque essentiellement par la hausse des cotisations à la source.

Nos dépenses sont aussi supérieures à l'an dernier soit 854 575 \$, plutôt que 784 482 \$. Par le passé, des congés de maladie et des congés différés avaient contribué à réduire notre masse salariale, ce ne fut pas le cas cette année. Si nous tenons également compte de l'augmentation des honoraires professionnels et des frais de bureau, nous trouvons là l'essentiel de l'explication de la hausse de nos dépenses.

Nous avons donc un surplus de 14 758 \$ auquel nous devons ajouter le montant transféré aux immobilisations (14 587 \$), pour un total de 29 345 \$ qui fait passer le Surplus accumulé de 98 355 \$, à 127 700 \$.

■ LE FONDS DE LA CAISSE DE SÉCURITÉ

Pour le fonds de la Caisse de sécurité, nous avons déposé cette année 1 894 950 \$ dans les REER des membres soit 303 000 \$ de plus que l'an dernier.

Nos placements et dividendes ont respectivement rapporté cette année 56 484 \$ et 5 556 \$, un rendement équivalent à celui de l'an dernier. La contribution des membres au plan familial s'est élevée à 73 965 \$.

Quant à nos primes d'assurance qui, après les REER représentent la principale dépense de la Caisse, elles ont atteint cette année les 620 071 \$, une baisse par rapport à l'an dernier qui découle des modifications apportées à notre régime en juin 2009.

Nous avons dégagé un surplus à la Caisse de sécurité de près de 142 000 \$, qui compense les mauvais résultats de 2008-2009 et qui nous a permis de ne pas augmenter la contribution exigée des membres pour les assurances, même si en juin 2010, nos primes ont augmenté de 20 % et que les résultats pour 2010-2011 s'annoncent nettement moins intéressants.

■ LE FONDS D'IMMOBILISATION

La valeur de ce fonds a légèrement fléchi cette année passant de 237 282 \$ à 236 917 \$, mais il s'agit ici de la valeur aux livres et non de la valeur marchande.

Pour 2010-2011, les revenus espérés sont légèrement moindres qu'en 2009-2010, soit 833 950 \$. Il est, en effet, difficile de se baser sur les cotisations à la source de cette année qui se sont avérées exceptionnelles, soit 9 % de plus que l'an dernier, alors que les hausses n'ont été que de 2,5 % en 2008 et de 0,5 % en 2009. Qui plus est, le volet convergent du Fonds des médias peut avoir un effet sur la valeur totale des contrats.

Les dépenses sont dans la lignée de cette année, à quelques exceptions près. Nous souhaitons réduire les dépenses de bureau. Nous avons prévu un montant important en informatique pour moderniser notre site Web. Nous avons aussi prévu des honoraires professionnels importants pour faire face à certaines dépenses (recours en Cour supérieure, mémoires au CRTC, etc.).

Nous prévoyons un déficit d'opérations de 66 050 \$, qui sera épongé par notre surplus accumulé au fonds d'administration.

Quant à la Caisse de sécurité, le coût de nos primes d'assurance demeure préoccupant et nous suivons de près l'évolution des utilisations. ¶

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU 28 NOVEMBRE 2010



© PHOTO ANNE KIVETKO

Les faits saillants

Le Rapport du directeur général à l'Assemblée générale se veut un survol des activités de l'année dont nombre d'entre elles ont souvent fait l'objet d'articles dans l'Info-SARTEC, nous vous présentons donc dans ces pages quelques points importants.

YVES LÉGARÉ

Même si la situation économique ne semblait pas réjouissante et que certains facteurs (baisse possible des revenus publicitaires, modifications au Fonds des médias) laissaient présager une année peu favorable au secteur audiovisuel, cela ne semble pas s'être traduit par une diminution du volume des contrats.

Ainsi, nous avons reçu 3 436 contrats en télévision contre 3 100 l'an dernier, 178 contrats en cinéma comparativement à 153 en 2009, sans compter les 43 contrats pour extraits, les 344 avis de reprise ou les 986 paiements de redevances.

L'augmentation du nombre de contrats s'est également reflétée sur leur valeur totale, laquelle a avoisiné les 24,5 M\$, une hausse appréciable par rapport au 21 M\$ de l'an dernier. La répartition entre les différentes ententes est cependant sensiblement la même que par le passé : l'entente APFTQ-télé représentant près de 73 % de ce volume, l'entente APFTQ-cinéma, plus de 16 %, la SRC, près de 7 %, alors que TVA et l'ONF cumulent l'essentiel des 4 % restants.

Comme d'habitude, ces contrats n'étaient pas toujours conformes. Pour la seule entente APFTQ télévision, plus de 150 lettres ont été expédiées pour obtenir des précisions ou des corrections. La très grande majorité des cas ont été réglés, quelques cas sont restés en suspens ou concernaient des litiges non immédiats. En tout, 31 griefs ont été déposés cette année, portant à 61 le nombre de griefs, dont 12 à l'arbitrage. Pour l'entente cinéma, 65 lettres ont été expédiées, 43 griefs déposés, mais 48, retirés. Pour ces deux ententes, nous avons fait près de 400 réclamations pour des remises non versées. Si près de la moitié l'ont alors été, dans près de 25 % des cas, nous avons été avisés que le contrat avait été résilié ou modifié, dans 10 % des cas que les projets étaient toujours en cours. Une soixantaine de dossiers sont encore en attente d'une réponse ou ont fait l'objet d'un grief. Peu de dossiers ont nécessité cette année le recours à l'arbitrage ou aux tribunaux. En fait, la nouvelle procédure de griefs semble porter fruit et les litiges se règlent plus rapidement. En janvier prochain,

nous devrions toutefois procéder en cour supérieure la contestation d'une décision arbitrale rendue à notre rencontre. Quant aux autres ententes collectives, si certaines ont généré quelques échanges, elles ne furent l'objet d'aucun grief.

■ LE DOSSIER ROBINSON

Le recours aux tribunaux peut s'avérer long comme en témoigne le dossier Robinson. Malgré sa victoire en Cour supérieure, Claude Robinson n'a encore rien touché et la partie adverse a porté le dossier en appel. Pour s'assurer que Claude puisse mener à terme son combat, des amis de Claude Robinson ont pris l'initiative, en collaboration avec la SARTEC, de lancer une nouvelle campagne de financement. La SARTEC avait recueilli par le passé plus de 80 000 \$ en ne sollicitant que ses membres et les associations. Cette fois-ci, près de 425 000 \$ ont été recueillis auprès du grand public sensibilisé à la cause par les médias traditionnels et les réseaux sociaux.

■ NÉGOCIATION ET APPLICATION DES ENTENTES COLLECTIVES

Au-delà des problèmes d'application de certaines ententes, plusieurs d'entre elles devront être renouvelées en tenant compte d'enjeux importants dont ceux posés par les nouveaux médias.

TVA

À ce chapitre, les négociations avec TVA, dont l'Info-SARTEC d'octobre présentait les grandes lignes, ont encadré tant la diffusion des œuvres sur les multiples plateformes que l'écriture pour les nouveaux médias, tout en intégrant une lettre d'entente pour les adaptateurs, une première pour ces membres que nous représentons depuis 2007.

DOSSIER ÉLÉPHANT

Le dossier Éléphant s'est également réglé en juillet, alors que nous avons convenu d'un modèle facilitant la libération des

Les faits saillants

Suite de la page 5

droits des œuvres du patrimoine audiovisuel offertes sur Illico. Pour libérer les droits, le producteur pourra soit s'appuyer sur les contrats individuels (vérifier si les droits sont bien acquis, verser la rémunération prévue ou en négocier une nouvelle) soit adopter le modèle préconisé. Dans ce dernier cas, Quebecor versera alors 5 % des frais de transaction à la SARTEC, laquelle se chargera de les verser au scénariste.

TOU.TV ET SRC

La SRC a créé un portail offrant ses émissions et celles d'autres chaînes québécoises et de diffuseurs belges et suisses. Pour les anciennes séries produites par la SRC, nous avons convenu d'un accord permettant la mise en ligne pour 18 mois en contrepartie de 6 % du cachet initial indexé. La mise en ligne des séries actuelles fait l'objet de discussions dans le cadre du renouvellement de l'entente collective avec l'écriture pour les nouveaux médias et les exploitations sur les nouvelles plateformes.

APFTQ TÉLÉ

L'entente APFTQ télé sera échue en février prochain. Nous avons décidé de négocier de façon accélérée afin d'en arriver à une entente d'ici février. Pour ce faire, nous avons limité les enjeux à l'écriture de textes pour les nouveaux médias, aux droits de diffusion sur les autres plateformes des textes télé, aux augmentations tarifaires et, enfin, aux clauses reliées aux erreurs et omissions.

DOUBLAGE

Les négociations débutées en décembre 2008 se sont poursuivies à un rythme plus ou moins régulier. Si de nombreux articles ont reçu l'aval des parties, les points d'achoppement portent sur les exclusions à l'entente collective, les délais trop serrés de livraison, les droits payables, etc. Notre proposition tarifaire sera déposée sous peu.

■ AFFAIRES PUBLIQUES

FORUM SUR LE DOUBLAGE

Le doublage a aussi été au cœur de certains dossiers d'affaires publiques. Nous avons participé aux travaux du Forum des représentants de l'industrie mis sur pied par la ministre de la Culture où des mesures incitatives (réduction des tarifs de la Régie du cinéma, augmentation des crédits d'impôt, augmentation de la formation, incitatifs à utiliser les fonds d'aide au doublage pour les séries canadiennes, interventions au CRTC, etc.) ont été préconisées pour favoriser l'accroissement des doublages au Québec.

DOUBLAGE DES ÉMISSIONS CANADIENNES

Le doublage fut aussi l'objet d'une de nos rares interventions au CRTC cette année, lequel s'est penché en mars

2010 sur une nouvelle définition d'émission canadienne englobant le doublage.

Les œuvres canadiennes ou étrangères en version doublée constituent une partie importante de la programmation offerte aux francophones. Une émission définie comme canadienne contribue au respect des quotas de contenu canadien des diffuseurs. Lorsqu'une émission étrangère est doublée au Québec, elle a droit à un crédit de temps de 25 %. Ce crédit est peu élevé et a peu d'incidence sur la décision de doubler ici ou non.

Pour leur part, les séries canadiennes-anglaises reçoivent non seulement un même crédit de temps qu'elles soient doublées ici ou ailleurs, mais ce crédit est parfois supérieur à celui octroyé aux productions originales de langue française. Pour ne pas favoriser les productions doublées au détriment des séries originales et pour favoriser le doublage au Québec, nous avons demandé que le crédit maximum d'une série canadienne-anglaise doublée en français au Québec soit établi à 100 % et à 75 % lorsqu'elle est doublée à l'étranger.

**NOUS AVONS REÇU 3 436 CONTRATS EN TÉLÉVISION,
178 CONTRATS EN CINÉMA, 43 CONTRATS
POUR EXTRAITS, 344 AVIS DE REPRISE ET
986 PAIEMENTS DE REDEVANCES.**

FONDS DES MÉDIAS DU CANADA

Du côté du Fonds des médias, nous avons participé aux consultations pour la mise en œuvre des nouvelles politiques. L'obligation de diffuser les œuvres sur au moins deux plateformes et l'ajout des contenus additionnels connexes pour les médias numériques sans hausse conséquente des contributions au FMC auront certes une incidence sur le volume de production et aussi sur les contrats de nos membres, ne serait-ce que parce que les producteurs devront acquérir des droits supplémentaires dans le cadre des contrats individuels. L'encadrement actuel est peu axé sur ces nouvelles utilisations, d'où la nécessité évoquée plus tôt de négocier avec l'APFTQ.

INVESTISSEMENT ÉTRANGER EN TÉLÉCOMMUNICATIONS

Un autre dossier est encore venu nous hanter, celui de la propriété étrangère. La SARTEC a ainsi joint sa voix à six autres associations pour s'opposer au projet du gouvernement canadien d'ouvrir les portes à l'investissement étranger dans les télécommunications. L'intégration horizontale et verticale, la propriété croisée, les conglomerats ont amené un niveau de concentration de la propriété sans précédent. Les télécommunications et la radiodiffusion offrent souvent les mêmes services, étant toutes deux des véhicules de diffusion et de distribution des œuvres. Ouvrir le contrôle des entreprises de télécommunications entraîne nécessairement l'abandon du contrôle canadien en radiodiffusion, ce qui affecterait la production des

œuvres culturelles canadiennes ainsi que l'accès du public à ces œuvres.

RÉVISION DE LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR

Autre dossier récurrent, la révision de la *Loi sur le droit d'auteur*. Le gouvernement conservateur a déposé une nouvelle série de modifications, plus avantageuses pour les consommateurs, les maisons d'enseignement et les grandes entreprises que pour les auteurs.

Comme mentionné dans l'Info-SARTEC de juillet dernier, le projet de loi est fort peu exigeant pour les Fournisseurs de service Internet et fort généreux avec les droits des créateurs en instaurant toute une série de nouvelles exceptions au profit des écoles, des bibliothèques, des diffuseurs et des consommateurs. La SARTEC a uni sa voix aux autres associations d'auteurs et de créateurs, qui ont unanimement décrié le projet de loi C-32, lequel a été adopté en 2^e lecture et dont les audiences en comité parlementaire devraient commencer sous peu. Nos membres ont également été incités à faire valoir leur opposition au projet.

STRATÉGIE POUR L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

En juillet, le ministère de l'Industrie consultait pour établir une Stratégie pour accroître l'avantage numérique du Canada. Ironiquement, le gouvernement mentionnait que pour y arriver, il devait renforcer les lois régissant la propriété intellectuelle.

Tout en affirmant qu'il fallait favoriser la généralisation du passage à l'ère numérique partout au pays, mais en assurant la neutralité du Net par une réglementation adéquate pour éviter que les entreprises intégrées ne favorisent indûment leur contenu en contrôlant le flux, nous avons rappelé que si le développement de l'Internet comme mode transactionnel était relié aux lois protégeant consommateurs et entreprises, les transactions touchant les œuvres devraient également donner confiance aux créateurs, ce que le projet de loi C-32 ne faisait pas.

Une bonne partie du contenu accessible sur les nouveaux médias étant issu des médias traditionnels, nous avons conclu que le financement du cinéma, de la télévision comme des nouveaux médias devait être accru pour assurer un volume suffisant pour alimenter les multiples plateformes.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LE LONG MÉTRAGE

Les questions de financement ont aussi été débattues au sein du Groupe de travail sur le long métrage où le gel des fonds a obligé à une remise en cause des divers programmes dont l'Aide à l'écriture libre. Bien que le rapport d'évaluation commandé par Téléfilm Canada concluait à la pertinence du programme dans le marché francophone, son abandon était envisagé.

Alors que Téléfilm déplorait que trop de projets inachevés étaient présentés en production, mettre fin à ce programme qui permettait de peaufiner les scénarios avant

de le présenter aux producteurs nous apparaissait inconsequent. Ce programme avait aussi contribué à attirer davantage de scénaristes en cinéma et, grâce aux rencontres organisées avec les producteurs et distributeurs, aidé les auteurs à étendre leur réseau et favorisé le développement de leur carrière. Bien que l'enveloppe ait été réduite, le programme a été maintenu et les sommes octroyées ont été arrimées avec celles prévues à l'entente collective Cinéma de manière à favoriser la prise d'option par les producteurs.

POUR L'ENTENTE APFTQ TÉLÉVISION, PLUS DE 150 LETTRES ONT ÉTÉ EXPÉDIÉES. EN TOUT, 31 GRIEFS ONT ÉTÉ DÉPOSÉS CETTE ANNÉE, PORTANT À 61 LE NOMBRE DE GRIEFS, DONT 12 À L'ARBITRAGE. POUR L'ENTENTE CINÉMA, 65 LETTRES ONT ÉTÉ EXPÉDIÉES, 43 GRIEFS DÉPOSÉS, MAIS 48, RETIRÉS. POUR CES DEUX ENTENTES, NOUS AVONS FAIT PRÈS DE 400 RÉCLAMATIONS POUR DES REMISES NON VERSÉES.

LOI PROVINCIALE SUR LE STATUT DE L'ARTISTE

Sur le plan provincial, outre le Forum sur le doublage, nous avons aussi participé aux travaux du Comité Lallier, mis sur pied pour réviser les lois sur le statut de l'artiste, en ayant bon espoir que des mesures soient préconisées pour étendre les ententes négociées à l'ensemble du secteur et, dans les cas des artistes de la littérature, du théâtre, des arts visuels et des métiers d'arts, que soient mises en place des règles permettant une véritable négociation collective. Malheureusement, le rapport a fait l'unanimité des syndicats contre lui et prôné le statu quo.

STRATÉGIE NUMÉRIQUE

La stratégie numérique n'a pas été qu'une préoccupation fédérale, puisqu'en décembre dernier, la ministre de la Culture entreprenait un processus de consultation des différents domaines culturels québécois dans le but d'établir une stratégie de développement à l'ère du numérique. Avec comme enjeux majeurs l'identité culturelle du Québec et sa participation aux échanges culturels mondiaux, d'une part, et l'exploitation du plein potentiel de notre culture sur le plan économique, d'autre part, cette consultation à laquelle nous participons devrait donner lieu à un premier rendez-vous du numérique à la fin de cette année et à un forum en mai prochain.

■ LES SERVICES

ASSURANCE COLLECTIVE

Nous avons entrepris l'an dernier une révision importante de notre régime d'assurance collective afin de contrer la hausse de nos primes médicaments. Si nos primes ont alors baissé de près de 15 % (40 % pour les médicaments seule-

Les faits saillants

Suite de la page 7

ment) en juin 2009, nous avons malheureusement dû assumer de nouveau une hausse de 20 % de nos primes médicaments en 2010. Le problème principal demeure donc l'assurance médicaments que la loi nous oblige à offrir. Plusieurs groupes réclament désormais des changements à cet égard et nous avons uni notre voix à la leur pour réclamer un régime entièrement public.

Autre dossier, celui de notre informatisation. Nous devrions compléter sous peu la mise en place d'une nouvelle base de données qui devrait permettre de mieux gérer les fichiers des membres et les activités reliées comme le bottin. Nous comptons aussi cette année procéder à la refonte de notre site Web.

LA SARTEC A UNI SA VOIX AUX AUTRES ASSOCIATIONS D'AUTEURS ET DE CRÉATEURS, QUI ONT UNANIMEMENT DÉCRIÉ LE PROJET DE LOI C-32, LEQUEL A ÉTÉ ADOPTÉ EN 2^e LECTURE ET DONT LES AUDIENCES EN COMITÉ PARLEMENTAIRE DEVRAIENT COMMENCER SOUS PEU.

DIVERS

Nous avons maintenu nos diverses activités de formation au profit des membres tels le parrainage et différents cours de perfectionnement. Nous avons aussi participé à un sondage important mené par le Regroupement pour la formation en audiovisuel du Québec afin de déterminer les besoins de nos membres et y répondre.

Afin d'assurer la visibilité de la SARTEC et des auteurs nous avons continué à collaborer avec des festivals comme celui du Nouveau cinéma de Montréal, celui du Saguenay et, pour la première fois, avec Fantasia.

Comme chaque année, nous collaborons avec la SODEC dans le cadre de Cours écrire ton court et de l'Atelier Grand Nord.

Nous participons à l'administration des Jutra, tout comme nous sommes présents à la Coalition pour la diversité culturelle ou au sein du DAMIC, qui regroupe plusieurs associations préoccupées par le droit d'auteur.

Que nous parlions de négociations, d'affaires publiques, de notre présence au sein de divers regroupements ou des différentes activités et services, tout cela est le fruit du travail de plusieurs. Du personnel dont certains membres ont célébré cette année leur vingt à la SARTEC et des membres du Conseil d'administration qui se dévouent aussi depuis plusieurs années à l'avancement de notre association. ¶

IMPORTANT – MESURE À PRENDRE

NOUVELLE PROCÉDURE

Le numéro personnel BCPAC

En septembre dernier, le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens (BCPAC) a mis en œuvre une nouvelle procédure permettant aux producteurs et au personnel clé de création de prouver leur citoyenneté canadienne ou leur résidence permanente pour le programme de Crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne (CIPC). Tous les producteurs canadiens et les membres du personnel admissibles aux points du contenu canadien devront faire une demande pour obtenir un numéro personnel BCPAC, numéro qui sera nécessaire pour remplir une demande de CIPC. Les citoyens canadiens devront envoyer leur preuve de citoyenneté au BCPAC une seule fois, tandis que les résidents permanents devront fournir une nouvelle preuve de citoyenneté lorsque leur carte de résident permanent arrivera à échéance. Les producteurs et le personnel clé de création sont actuellement en mesure d'effectuer une demande afin d'obtenir leur numéro personnel BCPAC et de s'en servir. Dès le 31 décembre prochain, tout ce personnel sera tenu de fournir ce numéro au moment d'une demande de CIPC. Cette nouvelle procédure répond aux préoccupations de l'industrie concernant la sécurité des renseignements personnels, puisque les documents seront maintenant envoyés directement au BCPAC. Tous les renseignements conservés par le BCPAC sont protégés et confidentiels. De plus, ce processus sera plus rapide et plus pratique.

- Les détails relatifs à cette politique sont indiqués dans l'Avis public BCPAC 2010-01 : www.pch.gc.ca/pgm/bcpac-cavco/pubs/avis-notice/2010-01-fra.cfm
- L'adresse pour effectuer une demande en ligne d'un numéro personnel BCPAC est la suivante : www.pch.gc.ca/cavco/pers-no-fra.cfm
- Si vous voulez envoyer les documents exigés par courriel, le formulaire se trouve à l'adresse suivante : www.pch.gc.ca/fra/1268752355851/1268755942629

Toute question concernant le présent avis public peut être adressée au BCPAC.

Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens
25 rue Eddy, 8^e étage (25-8-O)
Gatineau (Québec) K1A 0M5
Téléphone : 819 934-9830
Téléphone : (sans frais) 1 888 433-2200
Télécopieur : 819 934-9828
Téléimprimeur : (sans frais) 1 888 997-3123
Courriel : bcpac-cavco@pch.gc.ca
Site Web : www.pch.gc.ca/cavco

ATELIER SARTEC

Une ébauche de dialogue

PAR MATHIEU PLANTE

Depuis peu, toutes les séries télé qui se développent doivent avoir un pendant Internet. Mais trop souvent encore, les équipes de création embauchées pour développer ces sites excluent les auteurs du processus. Afin d'établir un dialogue entre les créateurs multimédias et les scénaristes traditionnels, la SARTEC a invité pour son atelier de l'Assemblée générale du 28 novembre 2010, le spécialiste transmédia Jonathan Belisle.

« Les vagues d'innovation rapides dans le monde de l'Internet nous ont amenés à nous demander quels seraient les impacts sur le métier de scénariste. »



Jonathan Belisle,
spécialiste transmédia

COURTOISE DE J.B.

■ TRANSMÉDIA ET NON-LINÉARITÉ

Même si le contexte prend de plus en plus de place, même si les œuvres peuvent maintenant être diffusées sur plusieurs plateformes, le contenu a conservé sa pleine valeur. On aura toujours besoin de bonnes histoires.

« Avec l'Internet, on retourne étrangement à la vraie nature de l'être humain. À la base, les humains ne sont pas linéaires. On crée des liens avec plein de choses en même temps et c'est comme ça que notre cerveau fonctionne. Avec l'Internet, la simultanéité devient de plus en plus importante, c'est comme un labyrinthe sémantique. Par exemple, écouter une émission de télévision en communiquant avec quelqu'un qui regarde la même chose, en même temps que nous. »

Et contrairement au cinéma qui suit généralement une structure en trois actes, la télé est plus souple et offre plus de possibilités.

© PHOTO : NAÏD SALAS



Charles Prémont,
journaliste multimédia

**ON AURA TOUJOURS BESOIN
DE BONNES HISTOIRES.**

■ MAIS POURQUOI EXISTE-T-IL SI PEU D'EXEMPLES DE RÉCITS TRANSMÉDIAS CANADIENS ET QUÉBÉCOIS ?

PREMIER CONSTAT

Malheureusement, l'univers des marques est arrivé avant les auteurs sur l'Internet. Les modèles d'affaires des conglomérats qui reposaient sur la passivité du public ne donnent plus les résultats d'autrefois. Et les auteurs sont à juste titre allergiques à ce « branded entertainment ».

CONSTAT 2 : CULTURE PARTICIPATIVE

La création d'histoires destinées à un seul médium ne va pas disparaître, mais la culture est devenue plus participative. Les auteurs peuvent eux aussi entrer dans la production de récits et autres socionarratifs comme le font les citoyens créatifs et engagés. Les créateurs doivent donc connaître plus de disciplines et devenir des généralistes.

CONSTAT 3 : LES DROITS D'AUTEUR

Henry Jenkins, théoricien défenseur du jeu vidéo, analyste de ses aspects les plus avant-gardistes et un des premiers universitaires à s'être intéressé à l'Internet, a un jour affirmé que le transmédia était dangereux pour les

Une ébauche de dialogue

Suite de la page 9

droits d'auteurs. Comme il est surtout utilisé pour créer un « buzz » et non pour rapporter de l'argent, il est souvent difficile pour un auteur de faire respecter ses droits et d'être payé à sa juste valeur.

CONSTAT 4 : BÂTIR DES PONTS

Comme la plupart des gens qui travaillent dans le multimédia ne connaissent pas les règles de la scénarisation, il leur faut des auteurs pour créer un contenu sur les nouvelles plateformes.

« On fait souvent l'erreur de raconter exactement la même chose sur trois plateformes différentes. Si on prend l'exemple d'une série télé, il est au contraire possible de raconter l'histoire du père à la télé, de la mère sur le Web avec un jeu portant sur leurs enfants qu'on peut expérimenter sur un iPhone. La notion de destination unique est disparue, pour laisser sa place à des liens entre plusieurs sources. »

CONSTAT 5 : LE STATU QUO

« Le Fonds des médias a récemment mis de l'avant des volets convergents et expérimentaux. Cette création de contenus multi-plateforme est par conséquent devenue un enjeu majeur pour l'audiovisuel. Mais comme l'argent que le Fonds des médias permet d'utiliser n'est pas suffisant, les créateurs doivent souvent faire du bénévolat ou être payés des pinottes... »

CONSTAT 6 : MULTIPLICITÉ

« Les auteurs expérimentent de plus en plus avec les principes de la collaboration avec le public. Ces œuvres nouvelles forment un univers dans lequel des activités sont orchestrées pour compléter l'univers. »

CONSTAT 7 : LA TÉLÉVISION DEVIENT SOCIALE

D'après les derniers recensements, 20 à 30 % des conversations sur Twitter sont inspirées des contenus télé et cinéma, ce qui donne une idée très concrète du lien que peut entretenir la télé et l'Internet. Aujourd'hui, 30 % des téléviseurs américains sont connectés au Web.

CONSTAT 8 : 1996-2010

Le monde change rapidement depuis les débuts de l'Internet. L'influence grandissante du public sur les processus créatifs, les nouveaux phénomènes de propagation des récits, etc...

Un exemple

Jonathan Bélisle nous montre alors des extraits de « Under the City », un documentaire Web qui retrace les nombreuses rivières enfouies sous l'île de Montréal. Un projet interactif qui permet aussi à l'auditeur de se déplacer dans les rues de Montréal pour découvrir ces rivières cachées avec son téléphone cellulaire.

« On appelle ça des narratifs géolocalisés. Ce projet met aussi, un an en amont de la production, des éléments sur l'Internet. Une bande-annonce, une page Facebook, un compte Twitter. Ça aide à trouver des fonds et ça permet de générer un engagement citoyen. »

■ POUR D'AUTRES EXEMPLES CONCRETS, JONATHAN PASSE LE FLAMBEAU À CHARLES PRÉMONT, JOURNALISTE MULTIMÉDIA AYANT FAIT UNE MAÎTRISE EN ETHNOLOGIE

« Oui c'est complexe l'Internet, mais on peut aussi faire des choses très simples. Dans une œuvre il y a des trous narratifs. Il faut les identifier et tenter de les combler par le site Web. »

L'exemple de la série jeunesse *Kaboum* est frappant. Un jeu Internet où l'on propose aux jeunes de créer leurs propres personnages de super héros afin de suivre une quête qu'ils se construisent eux-mêmes.

« Je vis ainsi ma propre aventure. Ça implique la créativité des jeunes, sans qu'ils soient pour autant des professionnels de l'écriture. »

Le site Internet pour la fabuleuse série *Musée Éden* a aussi fait du bruit. Des jeux simples où l'on plonge dans le Montréal des années 1910. Et surtout, une participation active des acteurs de la série, pendant la diffusion, qui commentent l'épisode et répondent aux questions.

La série *Tout sur moi*, elle, a littéralement été sauvée par Facebook. De nombreux et farouches adeptes y ont violemment affirmé ne pas vouloir laisser la série mourir de sa belle mort. *Tout sur moi* est ainsi revenu en force.

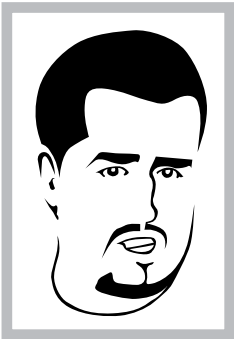
Jonathan Bélisle conclut :

« L'auteur doit aussi devenir ce rassembleur, il doit prendre sa place, créer un pont d'or. »

QUELLE EST LA PLACE DE L'AUTEUR DANS UN SYSTÈME DE CONTENUS MULTIPLATEFORMES ?

J'ose en terminant me faire le porte-parole des auteurs pour dire que jamais nous n'accepterons d'abandonner la paternité de nos œuvres et notre droit à des cachets décents. Si un tout nouveau véhicule motorisé, autre que la voiture, la moto ou le camion était un jour inventé, serait-il exempté de respecter le Code de la route ? Évidemment pas. Alors pourquoi l'Internet aurait-il droit de diffuser des œuvres sans respecter les droits d'auteur que nous avons mis des décennies à négocier ? L'abîme entre les auteurs et les boîtes de programmation Web est large et profond, et ce fameux pont d'or risque d'être long à ériger. Nous voulons bien en faire notre juste moitié, mais pas le pont au complet. ¶

Paule Baillargeon | Fernand Dansereau | Marquise Lepage | Frédéric Ouellet | Pierre Barrette



© CLAUDE ROBINSON

Cinq iconoclastes en liberté

PAR MATHIEU PLANTE

Iconoclastes

Montréal, 4 novembre 2010, Cinémathèque québécoise. Pas toujours facile de contourner les clichés et d’adopter une voix divergente. Ces cinq iconoclastes habitués à la marge envahissent maintenant le devant de la scène pour raconter à notre présidente leur parcours hors norme. Mais en regardant le panel, Sylvie Lussier a déjà un doute. Ses invités ayant tous beaucoup travaillé, peut-on vraiment les considérer comme des voix divergentes ?

— On ne choisit pas d’être dans la marge, répond Paule Baillargeon en ouvrant le bal. On ne se dit pas un beau matin, je vais être dans la marge et ça va être le fun. Mais c’est pourtant la place qu’on m’a donnée et je m’y suis trouvée bien. Parfois, on aurait envie d’être sur la page, d’être plus dans le courant, d’être entendue. Mais au fil du temps, j’ai accepté qui je suis.

Et quand on persiste, on finit quand même par faire plein de choses et adorer son métier. Ne pas vouloir en changer, malgré les difficultés.

Les documentaires que Marquise Lepage a faits ont-ils été difficiles à vendre ?

— Oui. Faut être bien entêtée. Mais étonnement, ça a souvent donné des succès pour des sujets anticommerciaux. Mon dernier docufiction *Martha qui vient du froid* a pris dix ans à se faire. Un documentaire sur les Inuits déplacés au Pôle Nord. Ce dont j’étais le plus fière, c’est que grâce à mon film, les Inuits ont reçu des excuses attendues depuis 50 ans. Même qu’un ministre conservateur a pleuré en voyant le film. Je pense que ce n’est pas arrivé trop souvent. (rire du



© DOMINIQUE CHARTRAND

Sylvie Lussier, animatrice de la rencontre.



© DOMINIQUE CHARTRAND

Les invités : Paule Baillargeon, Marquise Lepage et Frédéric Ouellet.

Cinq iconoclastes en liberté

Suite de la page 11

public) Donc, être dans la marge, ça donne parfois des résultats étonnants. Moi, j'appellerais ça différent et non divergent. Je pense important que ces voix se multiplient.

Le style fantastique que Frédéric Ouellet a adopté avec *Grande Ourse* et *Les Rescapés* est peu courant au Québec.

— C'est exactement parce que ça s'était rarement fait, qu'il y avait un trou béant à ce niveau-là, que je me suis lancé. Aussi parce que j'aime ça, et que ça me fait plaisir de le faire. Plus j'écrivais et plus ça me faisait plaisir. J'ai eu la chance que malgré que ça ne se fasse pas souvent, Radio-Canada a voulu embarquer. Et la réponse du public a été positive. Ensuite, le projet *Les Rescapés* m'a été proposé. C'est donc devenu ma spécialité un peu malgré moi et je me suis créé une niche. Mais j'ai beaucoup d'autres intérêts dans la vie que le fantastique.

Et Fernand Dansereau dans tout ça. Se voit-il comme un marginal ?

— Je ne sais pas dans quelle mesure je suis marginal, c'est les autres qui décident. Je sais que j'ai toujours été une voix particulière. Depuis l'an 2000, j'ai plus de difficulté à vendre ma salade. J'attribue cela à l'âgisme, mais je ne suis pas certain. Parce qu'on perd le ton ou parce qu'on devient un peu désuet, nous dit-il avec une voix languoureuse si pleine de charme qu'on le croirait encore dans la fleur de l'âge.

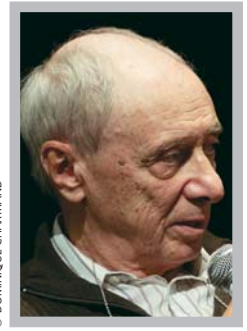
« ÊTRE DANS LA MARGE, ÇA DONNE PARFOIS DES RÉSULTATS ÉTONNANTS. MOI, J'APPELLERAI ÇA DIFFÉRENT ET NON DIVERGENT. JE PENSE IMPORTANT QUE CES VOIX SE MULTIPLIENT. »

Pierre Barette croit-il que la place réservée aux points de vue différents est suffisante ?

— La télévision québécoise a des particularités intéressantes. Depuis les débuts, 50, 60, le téléroman a toujours eu la cote. On a une très bonne télé ici, en bonne partie parce qu'on a donné la possibilité à des gens de la littérature et du théâtre d'y travailler, contrairement à la

FERNAND DANSEREAU

© DOMINIQUE CHARTRAND



Fernand Dansereau entre à l'Office national du film en 1955, il y exerce tour à tour les diverses fonctions du cinéma : animateur à l'écran, scénariste, réalisateur, producteur et finalement responsable de la production française. Depuis 1968, il exerce son métier dans le secteur privé. Il a réalisé une cinquantaine de films de court et long métrage. Il en a produit près d'une centaine. Il a présidé l'Institut québécois du cinéma et l'Institut national de l'image et du son. À la télévision on lui doit l'écriture de *Le Parc des Braves*, l'adaptation des *Filles de Caleb* (Émilie), les scénarios de la série *Shehaweh* et de la série *Caserne 24*. En 2005, le gouvernement du Québec lui remettait le prix Albert-Tessier pour l'ensemble de sa carrière. Il a reçu en 2007 le prix hommage du Festival des films du monde et en 2009 le prix Jutra Hommage pour l'ensemble de sa carrière.

France, par exemple. J'écris aussi de la poésie, et ça, c'est marginal. C'est plus intime. Mais selon moi, dès qu'on est en télé, on n'est plus vraiment dans la marge.

D'où viennent vos sujets ?

— Moi, je raconte toujours ma vie, répond Paule Baillargeon. Mais en parlant de moi, je réussis aussi à parler des autres. J'ai fini par croire que je ne parviendrais jamais à faire autre chose. Pour gagner ma vie, j'ai fait des choses qui m'ont été proposées et je ne boude jamais mon plaisir. J'aime aussi ce que tout le monde aime, mais je suis ce que je suis. Je veux parler aux gens, mais je veux d'abord dire ce que j'ai à dire.

Contrairement à Paule Baillargeon, Frédéric Ouellet écrit plus pour fuir sa vie.

— Pas que je sois si malheureux que ça, mais je fuis dans mon écriture. Par contre, je finis toujours par me rattraper. Les gens qui me connaissent me reconnaissent toujours dans mes œuvres.

Les idées de Marquise Lepage lui viennent de toutes sortes de façons.

— Il y a deux sortes de films que je fais : les incontournables, comme mon film sur Martha Flaherty, à qui j'avais promis de raconter l'histoire. Et aussi des projets

qu'on me propose. Des occasions tentantes où tout vous est offert sur un plateau d'argent. Parce qu'il y a deux choses que j'aime nourrir dans ma vie : mon âme et mes enfants. (rire du public)

Le film « Saint-Jérôme » de Fernand Dansereau ? Un sujet imposé ?

— La plupart des choses que j'ai faites, ça vient de questions que je me pose dans la vie. Dans le cas de « Saint-Jérôme », il y avait à ce moment-là à l'ONF un projet de faire un documentaire à propos d'une ville en crise à cause de fermetures d'usines. Et c'était à un moment de ma vie où je doutais de moi, j'avais fait un film qui avait été mal reçu. Alors je me suis dit : « Je vais le faire ». Saint-Jérôme avait un taux de chômage de 40 pour cent. On s'était fait faire un questionnaire par un psychosociologue, 42 questions apparemment innocentes pour situer la personne sur une échelle de résistance aux changements. Deux semaines après le début, on s'est aperçu d'une chose étonnante : certaines de nos questions ressortaient verbatim dans des assemblées publiques et des conseils municipaux. Ce phénomène-là m'a fasciné : comment un documentaire peut avoir une influence sur la société ?

Mais Fernand ne voit pas l'influence qu'il aurait pu avoir sur les autres créateurs.

PIERRE BARRETTE

Pierre

© DOMINIQUE CHARTRAND



Pierre Barrette est titulaire d'un Ph.D. en sémiologie, enseignant de Lettres et de Communication au Cégep du Vieux Montréal, chargé de cours à l'École des médias de l'UQAM ainsi qu'au Département d'études cinématographiques de l'Université de Montréal. Il collabore à la revue 24 images comme critique de cinéma et tient la chronique Médias et société sur le site de la revue Internet Hors-champ. Depuis plusieurs années, il s'intéresse de près au paysage médiatique québécois, notamment à la dynamique entre le cinéma, la télévision et Internet. Il est l'auteur de plus de 300 articles, et a publié quatre recueils de poésie aux éditions du Noroît.

FRÉDÉRIC OUELLET

Frédéric

© DOMINIQUE CHARTRAND



En 1996, Frédéric Ouellet abandonne la rédaction de son mémoire de Maîtrise en Études Littéraires à l'UQAM pour s'inscrire au programme de scénarisation à l'INIS. Après sa graduation, il développe ses projets de séries télé tout en faisant ses armes dans le métier en participant à l'écriture de quelques émissions existantes (notamment *Histoires de filles* et *Dans une galaxie près de chez vous*). En 2001, Radio-Canada donne le feu vert son projet le plus audacieux : *Grande Ourse*, une télésérie fantastique qui a connu un succès inespéré lors de sa diffusion en 2003 et 2005.

Depuis, Frédéric a participé à l'écriture de d'autres productions (*La Chambre no 13*, *Les Boys*, *Ma tante Aline*) en plus de développer plusieurs projets en solo. Outre *Les Rescapés*, série diffusée cet automne à Radio-Canada, mentionnons l'adaptation de la bande dessinée *Corto Maltese* au grand écran et le film *Grande Ourse - La clé des possibles*.

— C'est difficile pour moi de juger. Sauf peut-être pour *Les Filles de Caleb*. J'ai eu alors le sentiment que j'avais dit ce que j'avais à dire comme auteur. Je n'avais pas tout dit, mais j'avais dit l'essentiel.

C'est quoi le plus important ? Être en phase ou être différent ?
— En général, les œuvres différentes sont les œuvres qui vont par la suite générer des modèles pour les autres. Par exemple, il a d'abord fallu que quelqu'un fasse un premier Western pour que ça devienne un modèle. Pour prendre un exemple plus contemporain, *Twin Peaks* ensuite a ouvert la voie à des cinéastes qui voulaient faire de la télé, répond Pierre Barrette.

Un parfait exemple de divergence : « Le Grand Cirque ordinaire ».

— On était sept finissants qui ont quitté l'école en bloc, se souvient Paule Baillargeon. L'École nationale de théâtre était trop tournée vers l'Europe, nous, on voulait faire du québécois, du travail collectif. De ça est né « Le Grand Cirque ordinaire ». On a fait de la création collective, on improvisait, et on allait jouer sans que ça ne soit jamais écrit. Bien sûr, après avoir joué des centaines de fois, c'est comme si c'était écrit. C'est ce qui m'a formé, c'est là que j'ai appris que ce que je voulais faire c'était parler de moi.

Cinq iconoclastes en liberté

Suite de la page 13

— Moi j'ai un souvenir global de cette époque comme une époque de grande liberté. Une liberté nouvelle, à découvrir, ajoute Fernand Dansereau.

Marquise Lepage est tout aussi nostalgique.

— C'est malheureusement ce qui manque maintenant. Une audace pour des choses différentes, parce que c'est souvent ce qui marque une époque. On est plus dans le fast-food, maintenant.

— À l'âge que j'ai maintenant, il y a une valeur souverainement importante pour moi quand je regarde les œuvres des autres, c'est la candeur, poursuit Fernand Dansereau. Ça m'est très précieux quand je découvre qu'une œuvre a de la candeur. Mais quand je trouve que c'est prétentieux, que ça sent la formule, je décroche complètement. J'avais été très frappé un jour en lisant un petit livre qui parlait de la grande différence entre le charme et la séduction. Pour séduire, on se coule dans les valeurs de l'autre pour essayer d'obtenir des satisfactions et il y a beaucoup de gens qui font ça dans notre milieu. Par contre, le risque du charme, c'est plutôt de rester soi-même. C'est de ça que je parle quand je parle de la candeur : courir le risque du charme.

**« EN GÉNÉRAL, LES ŒUVRES DIFFÉRENTES
SONT LES ŒUVRES QUI VONT
PAR LA SUITE GÉNÉRER DES MODÈLES
POUR LES AUTRES. »**

La télé se porte-t-elle bien ?

— Pas pour les documentaires, affirme Pierre Barrette. La tendance est au formatage. Il y a peu de place pour les gens qui adoptent une vision différente. À la télé, faut que ça dure 52 minutes, que ça touche un thème précis. Je suis plus optimiste pour la fiction, on a réussi à garder une identité pour protéger notre langue.

Que feraient nos iconoclastes s'ils avaient accès à un budget illimité ?

— J'aimerais trouver un Spielberg qui me dirait dépense comme tu veux, rêve tout haut Marquise Lepage.

— Étrangement, j'ai plusieurs idées inspirées par *La Bible*. Simon le magicien qui voulait acheter des pouvoirs à Pierre. Un peu éclaté à la Ken Russell. Des trucs intimistes. Comme l'histoire des deux larrons qui se sont fait crucifier à côté de Jésus, prévoit Frédéric Ouellet.

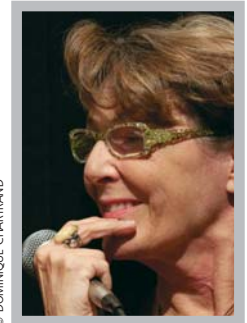
Pour sa part, Fernand Dansereau ferait tout simplement ce qu'il a toujours fait.

— Mes deux projets actuels, *La plus belle chose* et un autre film sur le vieil âge et le rire. Ce sont mes projets en chantier en ce moment.

PAULE BAILLARGEON

Paule

© DOMINIQUE CHARTRAND



Actrice, scénariste et réalisatrice, Paule Baillargeon a fait ses études à l'École nationale de théâtre. À la fin des années soixante, elle fait partie des fondateurs de la troupe théâtrale du Grand Cirque ordinaire. Puis, le cinéma l'attrape et c'est dans le film de Denys Arcand *Réjeanne Padovani* (1973) qu'elle fait ses débuts de comédienne.

Elle attrape la passion du cinéma et réalise son premier film de moyen métrage *Anastasie oh ma chérie* en 1975. Puis viennent *La cuisine rouge*, qu'elle cosigne avec Frédérique Collin en 1979 et quelques années plus tard, le moyen métrage *Sonia*. En 1993, c'est au tour de son deuxième long métrage de fiction de retenir l'attention, *Le Sexe des étoiles*. Le film emporte le Prix du meilleur film canadien au Festival des films du monde de Montréal et est retenu dans la catégorie du meilleur film en langue étrangère dans la sélection des Oscars. Depuis, Paule Baillargeon a réalisé deux documentaires : *Claude Jutra, portrait sur film* (2002) et *Le petit Jean-Pierre, le grand Perreault* (2004). En 2009, elle intègre l'ONF comme réalisatrice en résidence (son premier emploi comme elle se plaît à dire) et reçoit le Prix Albert-Tessier, la plus haute récompense du gouvernement du Québec en matière de cinéma.

Source : Cinémathèque québécoise

MARQUISE LEPAGE



© DOMINIQUE CHARTRAND

Scénariste, réalisatrice et productrice pour le cinéma et la télévision, Marquise Lepage a débuté sa carrière en 1988 et en 1998, elle a fondé les Productions du Cerf-volant. Ses réalisations, appréciées de la critique locale et internationale, ont été récompensées par de nombreux prix ici et à l'étranger. Elle a notamment reçu le titre de l'artiste pour la paix en 2000.

Elle a signé deux longs métrages de fiction, *La fête des Rois* et *Marie s'en va-t-en ville* (nominations pour trois prix Génie, dont celui de la meilleure réalisation et celui du meilleur film étranger à Belfort), une série pour enfants, *La courte échelle* (prix Gémeaux de la meilleure série pour enfants), de nombreuses docufictions et plusieurs documentaires, dont *Le jardin oublié* (prix Gémeaux du meilleur documentaire et Prix des bibliothèques de France) et *Des marelles et des petites filles* (lauréat de trois Gémeaux, dont celui du meilleur documentaire).

Des billes, des ballons et des garçons, qui complète le film sur les petites filles, traite des conditions de vie des garçons dans le monde. Marquise Lepage vient de terminer *Vive les fêtes!*, un film festif sur les célébrations de différentes communautés culturelles installées au Québec.

Source : www.marquiselepage.ca

— Moi, j'aurais envie d'adapter des romans, conclut Paule Baillargeon. Comme celui de David Gilmour qui raconte l'histoire d'un père qui laisse son petit garçon tout seul à la maison parce qu'il a envie d'aller boire une bière et quand il revient, son enfant est disparu. C'est vraiment un livre extraordinaire.

S'il y a un être sur cette terre qui peut se dire marginal, il n'était pas sur la scène, mais plutôt dans la salle. Ce monsieur Thériault nous raconte brièvement son étonnant parcours. Fondateur des Boîtes à chansons, il a récemment tout vendu pour devenir vagabond à travers le Québec et poursuivre sa quête du rêve équitable : un rêve qui ne brime pas la liberté des autres. Il a ensuite lancé un véritable cri d'amour à l'endroit de Fernand Dansereau. C'est vrai qu'il est presque impossible de ne pas l'aimer, ce Fernand Dansereau... [1]

Projets acceptés

TÉLÉFILM CANADA

Programme d'aide à l'écriture de scénarios

Scénaristes sélectionnés à l'étape 1 –

Synopsis au scène à scène :

- Rudy Barichello et Marcel Beaulieu
- Chloé Cinq-Mars
- Geneviève Lefebvre
- Martine Pagé
- Sébastien Rose
- Martin Thibaudeau

Scénaristes sélectionnés à l'étape 2 –

Scène à scène à la première version dialoguée :

- Luke Bélanger, *911*
- Alix Gagnon, *Amsterdam au Danemark*
- Elza Kephart, *Le fantôme de la libération*
- Claude Landry, *Légitime défense*
- Denis Langlois et Bertrand Lachance, *Michel et Sylvie*

CALQ-BOURSES EN 2010-2011

ARTS MÉDIATIQUES

Recherche et création

- Brigitte Archambault
- Robin Aubert
- Albéric Aurtenèche
- Shira Avni
- Bruno Baillargeon
- Laura Bari
- Nadine Beaudet
- Elisabeth Belliveau
- Hind Benchekroun *
- Patrick Bernatchez
- Nicolas Bernier *
- Attila Bertalan
- Matthew Biederman
- Sophie Bissonnette
- Alexandre Burton
- Jean-François Caissy
- Stéphane Claude
- Lawrence Côté-Collins
- Michèle Cournoyer
- Daniel Cross
- Frédéric Dallaire *
- François Delisle
- Moussa Dieng
- Gina Dionne
- Félix Dufour-Laperrière *
- Anne Émond
- Pascale Ferland
- Peter Flemming
- Myriam Fougère
- François Fournier
- Martin Frigon
- Jean Gagné *
- Serge Gagné *
- Martin Guérin
- Leopoldo Gutierrez

- Rémy Huberdeau
- Isaac Isitan
- Rodrigue Jean
- Katherine Jerkovic
- Vincent Lafrance
- Ian Lagarde
- Mériol Lehmann
- Émilie Lemay Perreault
- Karl Lemieux
- Sami Mermer *
- Martin Messier *
- Allison Moore,
- David Nadeau-Bernatchez
- Nicolas Paquet
- Alain Pelletier
- Jeannette Pope
- Nicolas Renaud
- Alana Riley
- Nicolas Roy
- Robert William Stone
- Philippe Vaucher
- Jonathan Villeneuve
- Emmet Walsh
- Steven Woloshen
- Zuzana Zelinova

Commandes d'œuvres

- Michel Giroux
- Promotion
- Caroline Ross
- Déplacement
- Catherine Bécharde *
- Nicolas Bernier *
- Marites Carino
- Wendy Champagne
- Claude Cloutier
- Luc Courchesne
- Moussa Dieng
- Marc Fournel
- André Gladu
- Pierre Luc Gouin *
- Alexandra Grimanis
- Xiaodan He
- Steve Heimbecker
- Benjamin Hogue *
- Sabin Hudon *
- Isaac Isitan
- France Jobin
- Valérie Lamontagne
- Martin Laporte
- Emmanuel Madan *
- Thomas McIntosh *
- Martin Messier *
- Marlene Millar
- Luc Renaud
- Daichi Saïto
- Anna Sikorski
- Lysanne Thibodeau
- Marie-Hélène Turcotte
- Pauline Voisard
- Steven Woloshen
- Owen Eric Wood

* Membre d'un collectif

FINANCEMENT

FONDS PUBLIC

■ TÉLÉFILM Canada – 2010-2011

FONDS DU LONG MÉTRAGE DU CANADA

Programmes de développement, de production et mise en marché
Dates de dépôt :

Projets en production pour 2011-2012 – 31 janvier 2011

Projets régionaux en production pour 2011-2012 – 31 janvier 2011

Fonds francophone d'aide au développement cinématographique

Date de dépôt – 20 décembre 2010

Programme d'aide aux longs métrages
indépendant à petit budget

Dépôt : 3 mai 2010

www.telefilm.gc.ca

■ SODEC – Dates de dépôt des projets 2011-2012

PRODUCTION

Longs métrages de fiction – secteur privé (volet 1.1)

Dépôt: vendredi 4 février 2011

Longs métrages de fiction – Coproductions minoritaires - secteur
privé (volet 1.1)

Dépôt : à partir du 7 février 2011 jusqu'au 19 août 2011

Longs métrages de fiction – secteur indépendant (volet 1.2)

Dépôts : vendredi 1^{er} avril et 7 octobre 2011

Courts et moyens métrages de fiction (volet 2)

Dépôts : vendredi 4 mars 2011 et 18 novembre 2011

Documentaires – œuvres uniques (volet 3)

Dépôts : vendredi 21 avril 2011 et vendredi 16 septembre 2011

Documentaires – miniséries et séries (volet 3)

Dépôt : vendredi 15 avril 2011

Documentaires – Coproductions minoritaires – documentaires
œuvres uniques et séries (volet 3)

Dépôt : à partir du 7 février 2011 jusqu'au 19 août 2011

Jeunes créateurs – Aide à la production (volet 2)

Dépôts : vendredi 28 janvier 2011 et vendredi 26 août 2011

FONDS PRIVÉ

■ FONDS HAROLD GREENBERG

DATES DE DÉPÔT DU FONDS POUR L'ANNÉE 2010-2011

Volet / Émission se rapportant à la musique : 28 avril 2011

Volet Film / Scénarisation : 7 octobre 2010, 10 février et 16 juin 2011

Volet Film / Prise d'option :

En tout temps, temps d'étude plus ou moins 1 mois

Volet Film / Parachèvement : 10 février et 16 juin 2011

À vos claviers !

SODEC

Dates de dépôt des projets 2011-2012

SCÉNARISATION

Aide sélective – scénaristes - réalisateurs (volet 1)

Dépôt : vendredi 10 juin 2011

Aide sélective aux entreprises de production – secteur privé
(volet 2.1)

Dépôts : vendredi 27 mai 2011 et vendredi 2 décembre 2011

Aide sélective aux entreprises de production –
secteur indépendant (volet 2.2)

Dépôt : vendredi 23 juin 2011

Aide corporative aux entreprises de production –
Longs métrages de fiction (volet 2.3)

Dépôt : vendredi 4 mars 2011

Aide à la scénarisation – Jeunes créateurs (volet 1)

Dépôt : vendredi 6 mai 2011 et vendredi 28 octobre 2011

AVIS DE RECHERCHE

Nous avons des redevances versées par les producteurs privés ainsi que des chèques de Radio-Canada pour les personnes suivantes : Succession Andrée Dufresne, Succession Florence Martel, Succession Marcelle Barthe, Succession Michel Robert, Émile Coderre, Claude D'Astous, André Desrochers, Léon Dewine, Jean-Marc Drouin, Jean Guillaume, Lyette Maynard, Guy Parent, Gema Sanchez, Marie T. Daoust, Taib Soufi, Najwa Tlili.

Enfin, la Commission du droit d'auteur nous a demandé d'agir comme fiduciaire des droits qu'elle a fixés pour l'utilisation d'extraits d'œuvres de Raymond Guérin produites par la SRC.

Si vous connaissez l'une ou l'autre de ces personnes, communiquez avec Diane Archambault au (514) 526-9196.

Sylvie Lussier préside le PRG de l'IAWG

Pour les deux prochaines années, c'est notre présidente SARTEC, Sylvie Lussier qui présidera A Policy and Research Group (PRG) de l'IAWG, un comité exécutif composé des directeurs généraux des associations membres, lequel doit être présidé par un auteur. Rappelons que l'Affiliation internationale des guildes d'auteurs (IAWG) est un organisme international qui représente des associations professionnelles de scénaristes d'Australie (AWG), d'Irlande (IPSG), de la Nouvelle-Zélande (NZWG), du Québec (SARTEC), du Canada (WGC), des États-Unis (WGAE, WGAW) et de Grande-Bretagne (WGGB).

AVEC QUI SIGNER UN CONTRAT SARTEC

Les auteurs doivent signer des contrats sous juridiction SARTEC avec nombre de producteurs privés ou publics. Voici une liste à jour des producteurs couverts par une entente SARTEC.

Les producteurs publics et les producteurs liés à un diffuseur

Ces producteurs sont signataires d'ententes collectives distinctes avec la SARTEC.

RADIO-CANADA

TÉLÉ-QUÉBEC

GROUPE TVA INC. (JPL ET JPL II)

OFFICE NATIONAL DU FILM

PRODUCTIONS CARREFOUR INC.

TVOntario

TV5

TQS-Point final

Les producteurs indépendants

Deux ententes collectives sont en vigueur entre la SARTEC et l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec (APFTQ) : l'une en télévision, l'autre en cinéma. Les producteurs indépendants se répartissent en deux catégories.

Les producteurs membres de l'APFTQ

Toute filiale détenue à 100 % des actions votantes du capital-action par une entité corporative qui est membre régulier ou membre stagiaire de l'APFTQ est automatiquement considérée membre de l'APFTQ aux fins de l'application des ententes collectives signées par l'APFTQ. Ces producteurs sont couverts par les ententes collectives en télévision et en cinéma.

Les producteurs ex-membres de l'APFTQ

En vertu de la *Loi sur le statut de l'artiste*, les producteurs qui étaient membres de l'APFTQ lors de la signature d'une entente collective y demeurent assujettis même s'ils ont quitté les rangs de cette association. En télévision, les producteurs qui étaient membres de l'APFTQ en juin 2007 sont donc encore concernés par l'entente collective. En cinéma, les producteurs, membres de l'APFTQ en mars 2003 sont liés, même s'ils quittent l'APFTQ par la suite.

Mais quelle que soit la situation de votre producteur, particulièrement s'il n'est pas couvert par une entente collective, n'hésitez pas à appeler la SARTEC avant d'apposer votre signature au bas d'un contrat.

6901026 Canada inc.
10^e Avenue inc. (Productions)
A Média inc.
AB-X Réseau
ACPAV
Aetios Productions inc.
Amérimage Spectra Média inc.
Amérique Film inc.
Al Dente
Altau Tutti Frutti
Ami/Avon Média International inc.
Anémone Films inc.
Apartment 11 Productions
Argus Films inc.
Avenue Productions inc.
B612 Communications inc.
Baliverna Films inc.
Band With Pictures inc.
Bazzo Bazzo inc. (Les Productions)
BBR (2006) inc. (Productions) (Bleu Blanc Rouge)
Blimp Télé inc. (Blue Storm Télé)
Blue Storm Média inc.
Boréal Films inc. (Productions Cinématographiques)
Box Films inc. (Les Productions)
BUBBLES Télévision
Caramel Films inc. (Productions)
CarpeDiem Film & TV inc.
Casablanca inc. (Les Productions)
Chamelin inc.
Chasse Galerie (Les Productions)
Christal Films Productions inc.
Ciné Qua Non Films
Ciné Qua Non Média
Ciné-Groupe Corporation
Cinélande et Associés inc.
Cinémaginaire inc.
Cirrus Communications inc.
Cité-Amérique
Communications Chantale Bujold inc.
Constellations 2001 inc.
Coop Vidéo de Montréal (Les Productions 23 inc.)
D. Bombe
Divertissement Subséquence inc.
Doc Productions inc.
Écho Média
EGM Ltée (Les Productions)
Ema Films inc.
Émergence International inc.
Encore Télévision
Équinoxe inc. (Les Productions) (Lyla Films)
Équinoxe Films inc.
Érézi Productions
Eurêka ! Productions inc.
Fabrique D'images Ltée
Films de l'Isle inc.
Films du Boulevard inc. (Les)
Films krasker inc.
Films Outsiders inc. (Les)
Films Sputnik inc. (Les)
Films Zingaro inc.
Forum Films inc.
Gaëa Films inc.

Galafilm inc.
General Films inc.
Gestion Avant! Ciné-Vidéo inc.
Glacialis inc. (Productions)
Go Films L.P.R.S. inc.
GPA Films inc.
Grand Nord Québec inc. (Productions)
Grenadine
Groupe ECP inc.
Groupe Fair-Play inc.
Groupe Juste pour Rire inc.
Groupe Locomotion inc.
Groupe Télé-Vision
Groupe Vic Pelletier inc.
Guilledou inc. (Les Productions du)
Hyperzoom inc. (Productions)
I Studio Cinéma Télévision inc.
Idéacom International
Incendo Productions
InformAction Films inc.
Item 7 inc.
J inc. (Productions)
Jeux d'Ombres inc. (Productions)
Jet Films inc.
Juste pour rire Les Gags inc.
Kenya inc. (Productions)
Kiwi Animation inc.
La Boîte de Prod MD inc.
La Cavalerie inc.
La Fête inc. (Les Productions)
La Presse Télé Ltée (Les Productions)
La Télé Verte inc.
Lazitop inc.
Léa Pascal inc. (Productions)
Les Verbomatrices
Lusio Films inc.
Lyla Films
Macumba International inc.
Mag 2 (Les Productions)
Magenta inc. (Les Productions)
Marie Brissette II inc. (Productions)
Masai Films inc.
Match TV inc.
Max Films inc.
Media Principia inc.
Mégafun inc. (Les Productions)
Melenny Productions inc.
Micro_Scope inc.
Milagro Films (Jimmy inc.)
Muse Entertainment Enterprises
Noir sur Blanc Ltée (Les Productions)
Nova Média inc. (Productions)
Novem Communications inc.
Nuit Blanche inc. (Les Productions)
Occhi Neri inc. (Productions)
Océan Télévision inc.
Orbi-XXI Productions inc.
Ostar (Les Productions)
Park Ex inc. (Productions)
Perception Films
PIMIENTO (Productions) (4452631 Canada inc.)
Pixcom inc. (Productions)

Planète Bleue Communications inc.
PMA inc. (Les productions)
Point de mire inc. (Les Productions)
Pram Québec inc.
PRB Média inc.
Présence inc. (Productions)
Productrices associées (6969534 Canada inc.)
Proxima inc. (Productions)
Publicité Les Enfants inc. (anciennement CLAP TV)
(9159-8011 Québec inc.)
PVP Animation inc.
PVP Monde inc.
Québécomm Télévision inc.
Quiet Motion inc.
RCB inc. (Productions) (anciennement Vendredi inc.)
Réalisations Claire Obscura inc (anciennement Ciné
Qua Non Films, filiale)
Remstar Productions
Rivalibre Films inc.
Rose Films inc.
Sardine inc. (Productions) (9161-0345 Québec inc.)
Scéno Vision inc.
Shootfilms inc. (9063-0773 Qué inc.)
Sikonik - Voir adresse Groupe ECP
Société Nouvelle de Production 2 inc.
Sogestalt Télévision Québec inc. (9168-3011 Québec inc.)
SoloFilms inc.
Soma Pub inc.
Sovimage inc. (Les Productions)
Spectra Animation (7250681 Canada inc.)
Spectra Virage Média inc.
Virage Productions (mettre cette adresse
pour les anciennes productions)
Sphère Média Plus inc.
Swan Communications inc.
Télé-Boréale Productions inc.
Télé-Génik inc. (Les Productions)
Télé-Matin inc.
Téléfiction inc. (Les Films Vision 4 inc.)
Télémission Information inc.
Thalie inc. (Productions) (9138-0733, 9112-0766,
9188-9840 Québec inc.)
Totale Fiction inc. (Productions)
Tout Écran inc.
Trait d'Union (Les Productions) (9107-6869 Québec inc.)
Transfilm inc.
Trinôme inc.
Trio Orange Productions inc.
TroisDeuxUn Productions inc.
Uberdo Productions (Sherpas Films inc.)
Valea Productions (9112-2317 Québec inc.)
Vent d'Est inc. (Les Productions)
Verseau International inc.
Vice & Versa Média inc.
VidéoFilms Ltée. (Les Productions)
Virage Productions -- PRODUCTEUR EN FAILLITE
Vivavision inc. (Vivazoom, Vivadoc, Vivadic)
WizzFilms inc.
Zéro inc. (Les Productions)
Zone 3 inc.
Zoofilms inc. (7085800, 6604021, 6603301 Canada inc.)
Zulù Films inc.

MANDAT EN CAS D'INAPTITUDE ET PROCURATION

Plus utiles qu'on ne le croit

Qu'arriverait-il si vous deveniez incapable de vous occuper de vos affaires? Ou si vous étiez simplement dans l'impossibilité de le faire pendant un certain temps? Qui le ferait pour vous?

C'est pour se préparer à ce genre de situation qu'il existe des documents comme le mandat en cas d'inaptitude et la procuration. Ce sont des outils qui pourraient vous être très utiles.

QUI A BESOIN D'UN MANDAT EN CAS D'INAPTITUDE ET POURQUOI ?

« Tout le monde devrait avoir un mandat en cas d'inaptitude même si l'éventualité d'y avoir recours semble très lointaine, explique M^e Julie Gauthier, notaire aux Affaires juridiques de Desjardins. Par ce document, vous nommez une personne en qui vous avez confiance et qui s'occupera de vous et de vos biens au cas où vous ne seriez plus capable de la faire. Cette personne est appelée le mandataire. »

Vous pouvez même nommer plus d'un mandataire, indiquer comment se prendront les décisions, prévoir son remplaçant. Vous pouvez aussi désigner un mandataire qui s'occupera de vos biens et un autre, de votre personne, et préciser l'étendue de leurs pouvoirs.

De plus, vous pouvez ajouter dans votre mandat des clauses de protection de la famille, la nomination de tuteur à vos enfants mineurs, l'accès à votre dossier médical, votre consentement au don d'organes, et même vos instructions quant aux soins de fin de vie.

« Mais le plus important, précise la notaire, c'est que vous choisissiez l'étendue des pouvoirs que vous donnez à votre mandataire et la façon dont il les exercera. »

Si vous n'avez pas de mandat en cas d'inaptitude, ce sera une « assemblée de parents et amis » qui devra nommer un curateur ou un tuteur, selon la gravité de votre inaptitude, une fois qu'elle aura été reconnue.

LE MANDAT EN CAS D'INAPTITUDE DOIT-IL AVOIR UNE FORME PARTICULIÈRE ?

Le mandat peut prendre la forme d'un acte notarié, c'est-à-dire qu'il est préparé par un notaire et alors inscrit au registre de la Chambre des notaires. Il peut aussi être fait devant témoins ; dans ce cas, il peut s'agir d'un document que vous rédigez vous-même ou qui est rédigé par un avocat, ou encore

d'un formulaire que vous remplissez et signez devant deux témoins. Ils n'ont pas à en connaître le contenu. Vous devez informer vos proches du nom du ou des mandataires et conserver le document en lieu sûr.

QUAND UN MANDAT EN CAS D'INAPTITUDE PREND-IL EFFET ?

Votre mandat ne prend effet qu'une fois qu'il a été homologué, c'est-à-dire lorsqu'un tribunal ou un notaire a constaté votre inaptitude au moyen d'un rapport médical et d'une évaluation psychosociale et vérifié l'existence de votre mandat. La demande d'homologation doit être faite auprès de la Cour supérieure par votre mandataire qui peut aussi demander l'aide d'un conseiller juridique.

POURQUOI DEVRAIT-ON PRÉFÉRER LE « SUR MESURE » ?

Il est préférable d'avoir recours à un conseiller juridique (notaire ou avocat) pour rédiger votre mandat, selon M^e Gauthier. Ce professionnel pourra vous indiquer tous les aspects à considérer et vous aider à établir un contrat sur mesure pour votre situation. Vous mettez ainsi toutes les chances de votre côté pour que tout se déroule rondement et vous évitez que le mandat ne soit pas assez précis ou ne couvre pas certains aspects. Le notaire saura aussi, le temps venu, naviguer dans les procédures que comporte le processus d'homologation, une démarche qui peut prendre au moins un mois, souvent plus, une fois les évaluations et les rapports obtenus.

Enfin, la préparation d'un mandat vous coûtera beaucoup moins cher que les procédures pour nommer un curateur ou un tuteur. D'une façon générale, on peut dire qu'il en coûtera environ le double si vous n'avez pas de mandat en cas d'inaptitude.

Si vous choisissez l'option du formulaire pour le mandat en cas d'inaptitude, le Curateur public du Québec l'offre dans les librairies partenaires des Publications du Québec ou dans le site internet du Curateur au www.curateurpublic.gouv.qc.ca



QU'EST-CE QUE LA PROCURATION ?

La procuration est un document qui donne l'autorisation à une personne d'accomplir certains actes en votre nom si vous ne voulez pas vous déplacer ou si vous êtes en voyage, par exemple. La procuration peut être générale ou spécifique.

« Avec une procuration générale, explique M^e Gauthier, vous permettez à une personne (appelée un procureur) de poser en votre nom tous les actes que vous pourriez poser vous-même pour gérer vos affaires, comme payer le loyer, faire des dépôts et des retraits financiers, faire les versements hypothécaires.

Une procuration peut aussi être spécifique et ne s'applique qu'à vos comptes bancaires par exemple, ou à certains actes précisés dans le document. »

La procuration peut-être préparée par un notaire ou rédigée par vous-même et signée devant témoins. Si vous optez pour la procuration notariée, vous vous assurez d'obtenir des conseils pertinents et d'avoir autant de copies conformes que vous le désirez ; l'original reste sous la garde du notaire.

QUELQUES PRÉCISIONS

Si vous désirez une procuration pour les comptes que vous détenez, vous pouvez présenter à votre caisse en présence de la personne qui agira en votre nom, qui remet alors un spécimen de sa signature. Le formulaire de procuration est fourni par l'institution.

« Si votre état se détériore et devient une inaptitude, précise la notaire, la procuration que vous avez accordée ne peut pas remplacer un mandat en cas d'inaptitude. » Toutefois, dans certaines circonstances, elle pourrait rester en vigueur jusqu'à l'homologation de votre mandat en cas d'inaptitude ou jusqu'à ce qu'un curateur ou un tuteur soit nommé, si ces procédures ont été entamées. ¶

CAISSE DE LA CULTURE

215, rue Saint-Jacques Ouest, bureau 200

Montréal (Québec) H2Y 1M6

Tél. : 514-CULTURE (514 285-8873)

www.caissedelaculture.com

Source : *Espace D*, novembre-décembre 2010, volume 47, numéro 5

Le présent document vous est fourni à titre indicatif seulement. Vous ne devez pas prendre de décision sur la foi de l'information qu'il contient sans avoir consulté votre planificateur financier de Desjardins ou un autre professionnel. Le planificateur financier de Desjardins agit pour le compte de Desjardins Cabinet de services financiers inc.

Pour manifester votre appui !

Le 30 novembre dernier, plus de 100 artistes et acteurs du milieu culturel se rendaient au Parlement canadien pour exprimer leur désaccord envers le projet de loi C-32 lors d'une audience que leur a accordée James Moore.

Une équipe de bénévoles ayant à cœur l'essor de la culture d'ici les ont suivi afin de préparer quatre capsules vidéos que vous pouvez voir sur le canal **Youtube C-32cNON**.

SIGNATAIRES

- Société des auteurs de radio, télévision et cinéma (SARTEC)
- Union des écrivaines et écrivains québécois (UNEQ)
- Association nationale des éditeurs de livres (ANEL)
- Association des journalistes indépendants du Québec (AJIQ)
- Association des professionnels de l'édition musicale (APEM)
- Association québécoise des auteurs dramatiques (AQAD)
- Union des artistes (UDA)
- DAMI©
- Société québécoise de gestion collective des droits de reproduction (COPIBEC)
- Regroupement des artistes en arts visuels du Québec (RAAV)
- Société de développement des périodiques culturels québécois (SODEP)
- Société du droit de reproduction des auteurs, compositeurs et éditeurs au Canada (SODRAC)
- Société québécoise des auteurs dramatiques (SoQAD)
- Guilde des musiciens et musiciennes du Québec (GMMQ)
- Société professionnelle des auteurs et des compositeurs du Québec (SPACQ)
- Association des professionnels des arts de la scène du Québec (APASQ)
- Société de gestion collective de l'Union des artistes inc. (Artistl)

LE PROJET DE LOI POUR MODERNISER LA LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR (C-32) DU GOUVERNEMENT CONSERVATEUR COÛTERA CHER À NOTRE CULTURE !

Nous vous invitons à visiter le site www.cultureequitable.org afin de vous informer sur le projet de loi C-32 qui vise à moderniser la *Loi sur le droit d'auteur*.

Vous y trouverez de l'information, régulièrement mise à jour, ainsi que divers moyens de joindre votre voix à ceux et celles qui veulent s'assurer que les créateurs seront rémunérés pour l'utilisation de leur travail.

Ensemble, laissons savoir au gouvernement conservateur de Stephen Harper que c'en est assez des coupures dans la culture !



www.cultureequitable.org

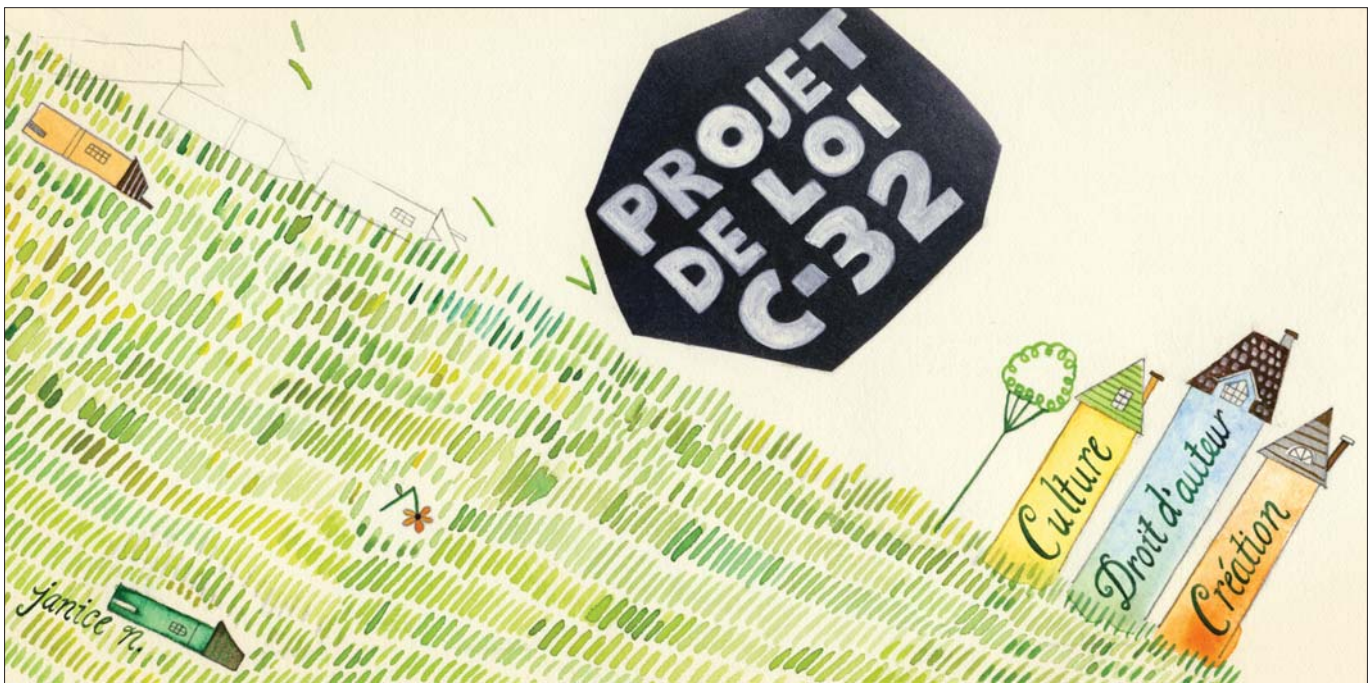


Illustration : Janice Nadeau

Le projet de loi pour moderniser la *Loi sur le droit d'auteur* (C-32) du gouvernement conservateur coûtera cher à notre culture !

LES FAITS : C-32

- Introduit de nouvelles utilisations gratuites des œuvres littéraires, artistiques, dramatiques et musicales sans l'accord des créateurs
- Prive les créateurs du droit d'être rémunérés pour leur travail
- Précarise la santé financière des maisons d'édition québécoises et canadiennes
- Crée des flous juridiques qui multiplieront les recours aux tribunaux
- Oppose les consommateurs et les créateurs, traditionnellement alliés dans la circulation du savoir et de la culture
- Contrevient aux obligations internationales du Canada en matière de protection de la propriété intellectuelle

LES RÉPERCUSSIONS : C-32

- Forcera les créateurs à mettre leurs œuvres sous verrous afin d'en réduire l'accessibilité
- Attaquera l'intégrité des œuvres au détriment des créateurs et des consommateurs
- Privera les écrivains, les auteurs dramatiques, les artistes en arts visuels, les journalistes et les éditeurs du Québec de 9 M\$ par an en droits de reproduction perçus et redistribués par Copibec
- Bradera l'industrie de l'édition avec son expertise, ses 3 000 emplois et ses 20 M\$ de redevances annuelles aux auteurs
- Compromettra la capacité des créateurs de créer de nouvelles œuvres et appauvrira la diversité culturelle

Parce que ce qui mérite d'être copié
mérite d'être protégé, nous disons **NON**
au piratage légalisé, **NON** à l'insécurité juridique,
NON au projet de loi C-32 !

www.cultureequitable.org